



UTILISATION DU SOL

Plan d'urbanisme 2019-341

ANNEXE A.

Plan 12.2 - Village

Utilisation du sol:¹

- 1 logement (isolé)
- 1 logement (jumelé)
- 2 logements
- 3 logements
- 4 logements et plus
- Maison mobile
- Autre immeuble résidentiel
- Chalet ou maison de villégiature
- Mixte
- Commerce - Service spécialisé
- Commerce
- Commerce en gros
- Industrie
- Service de transport et d'entreposage
- Public et institutionnel
- Équipement public et privé
- Lieu de culte
- Parc et espace vert
- Parc régional de Beauharnois-Salaberry²
- Forêt inexploitée qui n'est pas une réserve
- Culture des sols et des végétaux
- Établissement d'élevage
- Vacant agricole
- Vacant³
- Rue et accès

- 1 Utilisation (2016)
- 2 Limite établie par le règlement 273 modifié par le SAR #65
- 3 Espace vacant (2016)

Maude Laberge
Mairesse

Hélène Hamelin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Authentifié le:

Veuillez noter que ce plan correspond à une compilation administrative et qu'il ne possède aucune valeur légale. Il ne peut être utilisé pour les fins d'émission de permis. Certaines modifications réglementaires en vigueur peuvent ne pas figurer sur ce plan.

- Amendements -

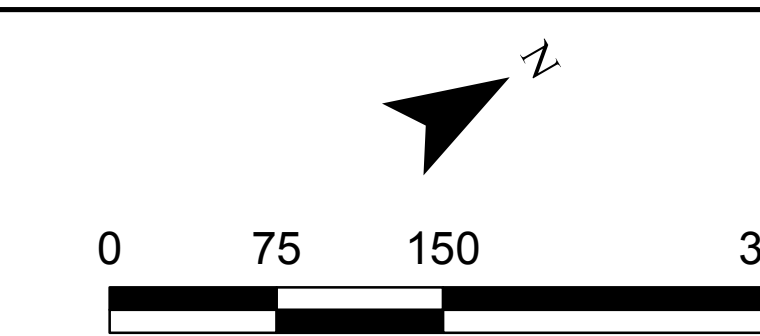
No.	Avis de motion	Entrée en vigueur	Détails

Date d'adoption : 14 mai 2019

Entrée en vigueur :

Dernière mise à jour du plan: 18 avril 2019

Producteur



1:3 400
NAD83 MTM8

Sources

Matrice graphique et rôle d'évaluation,
MRC de Beauharnois-Salaberry, 2016-05-30